

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 29 Septembre 2021**  
**Extrait du registre des délibérations**

n° 2021-09-29-08

<p><b>Date de la convocation</b></p> <p align="center"><b>24/09/2021</b></p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 14</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absents : 3</p>	<p><b>Étaient présents</b> : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL</p> <p><b>Étaient représentés</b> : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL</p> <p><b>Était absent</b> : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Patrimoine / Voirie</b></p> <p><b>Clésence</b></p> <p><b>Proposition d'acquisition</b></p>	<p>Compte tenu du nombre important de demandes de logements locatifs insatisfaites sur la commune, l'une des priorités est de favoriser le développement rapide du logement social. La zone du chauffour ne pouvant pas faire l'objet d'un aménagement à très court terme, d'autres solutions ont été recherchées.</p> <p>Deux zones, propriétés de la commune ont été recensées : la première en centre-ville, rue Léon Gambetta, sur l'ancien site de l'école et la seconde à proximité de la gare, Route de Chirmont, en partie sur le parking de la friche commerciale.</p> <p>Le groupe action logement Clésence se propose pour réaliser une opération sur le parking situé rue Gambetta. Ce projet consiste en la construction de 8 logements et 8 places de parkings pour une surface habitable de 492 m<sup>2</sup>.</p> <p>Le prix proposé à la mairie, de la parcelle AC 152 pp (650m<sup>2</sup>) est de 65 000 € HT. Ce prix est augmenté du montant équivalent au dégrèvement sur la part commune de la taxe d'aménagement au regard de la délibération du conseil municipal en date du 30 Novembre 2020. Cette part communale avant l'application du dégrèvement s'élève à environ 12 000 euros. Par conséquent, dans le cas d'une exonération totale de la part communale, Clésence propose le prix de 77 000€ HT (soit 118 euros le m<sup>2</sup>).</p> <p>Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accepter cette offre de Clésence</li> <li>- d'autoriser l'opération immobilière</li> <li>- d'exonérer totalement ce projet de la taxe d'aménagement</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette vente</li> </ul> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents  Pour copie conforme</p>

Le Maire,  
Pierre DURAND

